



# Méthodologie de passage du test de validation des connaissances professionnelles gaz

## INSCRIPTION

L'entreprise choisit l'organisme de contrôle dispensant ce test payant.

L'entreprise fait les démarches d'inscription au test de validation des connaissances professionnelles suivant les sessions définies au niveau régional par l'agence de l'organisme de contrôle.

Les candidats Responsable Gaz INSTALLATION et/ou MAINTENANCE, sont convoqués 3 semaines avant la session à laquelle ils sont inscrits.

### A réception de la convocation d'un Responsable Gaz INSTALLATION et/ou MAINTENANCE, le chef d'entreprise :

- indique les appellations dont est titulaire l'entreprise ;
- indique celle que souhaite l'entreprise ;
- retourne un exemplaire du formulaire d'inscription à l'organisme de contrôle en accompagnement du règlement des frais de validation des connaissances.

Une confirmation de l'inscription du Responsable Gaz INSTALLATION et/ou MAINTENANCE, à la session est nécessaire afin d'enregistrer sa participation.

## DÉROULEMENT

Le test de validation des connaissances repose sur un Questionnaire à Choix Multiple permettant de vérifier les connaissances sur les installations gaz.

### Le nombre et le type de questions varient selon le tableau ci-dessous :

Appellation de l'entreprise lors de la demande d'inscription	Le test est prévu pour que l'entreprise :	Le RG et le RMG sont identiques	Nombre de questions
Aucune	Devienne <b>PG INSTALLATION</b> seulement	Sans objet	20 réglementation gaz + 10 installation
Aucune	Devienne <b>PG MAINTENANCE</b> seulement	Sans objet	20 réglementation gaz + 10 installation
Aucune	Devienne <b>PG INSTALLATION</b> et <b>PG MAINTENANCE</b>	Oui	20 réglementation gaz + 10 installation + 10 maintenance
Aucune	Devienne <b>PG INSTALLATION</b> et <b>PG MAINTENANCE</b>	Non	2 tests sont à demander: 20 réglementation + 10 installation 20 réglementation + 10 maintenance
<b>PG INSTALLATION</b>	Devienne <b>PG MAINTENANCE</b>	Non	20 réglementation gaz + 10 maintenance
<b>PG INSTALLATION</b>	Devienne <b>PG MAINTENANCE</b>	Oui	10 maintenance
<b>PG MAINTENANCE</b>	Devienne <b>PG</b>	Non	20 réglementation gaz + 10
	INSTALLATION		INSTALLATION
<b>PG MAINTENANCE</b>	Devienne <b>PG INSTALLATION</b>	OUI	10 installation



Le questionnaire utilisé est à choix multiple à trois réponses possibles dont une seule est bonne. Les questions sont réparties dans différents thèmes relatifs à la réglementation, aux règles de l'art et aux modes opératoires relatifs à la profession. Le nombre des questions est fonction des appellations dont dispose l'entreprise et celles qu'elle souhaite obtenir.

**Les caractéristiques sont décrites dans le tableau ci-dessous :**

Thème	Accès aux appellations ou si les RG sont différents, extension à :			Si les RG sont identiques extension à :	
	PG INSTALLATION	PG MAINTENANCE	PG INSTALLATION + PG MAINTENANCE	PG MAINTENANCE	PG INSTALLATION
Alimentation en gaz des appareils	1	0	1	0	1
Caractéristiques des gaz	1	1	1	0	0
Certificats de conformité	3	0	3	0	3
Chauffe-eau non raccordé	2	2	2	0	0
Conduits de raccordement	3	3	3	0	0
Divers terminologie définitions	2	2	2	0	0
Essais d'étanchéité de l'installation	1	0	1	0	1
Evacuation des produits de combustion des appareils - raccordés	2	2	2	0	0
Evacuation des produits de combustion des appareils - à circuit étanche	2	2	2	0	0
Locaux et ventilations	8	8	8	0	0
Organes de coupure	1	0	1	0	1
Robinets de commande des appareils	1	0	1	0	1
Tuyauteries fixes	3	0	3	0	3
Réglementation SAV	0	2	2	2	0
Technique combustion	0	1	1	1	0
Technique électricité	0	1	1	1	0
Technique physique	0	1	1	2	0
Technique technologie	0	2	2	1	0
Comportement clientèle	0	1	1	1	0
Entretien et maintenance	0	2	2	2	0
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>40</b>	<b>10</b>	<b>10</b>



## DOCUMENTS AUTORISÉS LORS DU TEST DE VALIDATION DES CONNAISSANCES

Lors du test, le candidat a le droit d'utiliser certains documents. Une liste actualisée de ces documents est validée et diffusée annuellement par le CCNG.

### ATTESTATION

Si le nombre de bonnes réponses est au moins égal au seuil défini dans le tableau ci-dessous, l'attestation est adressée au chef d'entreprise.

Si le nombre de bonnes réponses est inférieur au seuil défini dans le tableau ci-dessous, un courrier d'information est adressé au chef d'entreprise. Le candidat peut alors s'inscrire dans une autre session.

Appellations	Accès aux appellations :		Extension à :	
	PG INSTALLATION	PG MAINTENANCE	PG MAINTENANCE	PG INSTALLATION
Nombre de questions	30	30	10	10
Seuil de bonnes réponses	24	24	8	8

L'organisme de contrôle délivre une attestation de validation des connaissances professionnelles en deux exemplaires (entreprise et organisation professionnelle ayant délivré l'appellation PG).

Cette attestation est valide pendant 3 ans et une prolongation annuelle renouvelable au maximum deux fois peut être prononcée.